



Secteur : DO ATL02 W
Code : FR5312009

Région littorale :

Bretagne

Département littoral:

Finistère

Communes littorales :

Bénodet, Combrit, Ile Tudy, Le Guilvinec, Loctudy, Penmarc'h, Plobannalec, Treffiagat.

Superficie :

Superficie du site : 45 578 Ha
Espace marin : 100 %

Statut des propriétés :

- Eaux intérieures et eaux territoriales françaises
- Domaine public maritime

Patrimoine naturel remarquable

Espèces d'intérêt communautaire : 21
Dont annexe I : 6

Principaux usages :

Pêche professionnelle (Chalut : 2/3 des armements ; arts dormants : filets, casiers, palangres, lignes), activité goémonière, pêche de loisir (embarquée, à pied et sous-marine), plaisance et nautisme (12120 voiliers et navires à moteur dans le quartier maritime du Guilvinec), activités maritimes et aériennes de service public, transport maritime de passagers, clapage

Partenaires pour la gestion du site :

- Etat
- Collectivités territoriales
- Communes et Communauté de communes Pays Bigouden Sud
- Organisations socio-professionnelles
- Usagers
- Associations ornithologiques

Directive Oiseaux

ROCHES DE PENMARC'H



Le secteur de Penmarc'h constitue une entité forte d'un pays Bigouden tourné vers la mer. Cette partie Ouest du quadrilatère Penmarc'h, Glénan, Trévignon, Concarneau représente un espace d'interface ou de transition entre les caractéristiques bio-physiques de la mer d'Iroise, puissante et complexe, et celle d'un Océan Atlantique qui s'ouvre sur un Golfe de Gascogne au marnage moins important et à une courantologie moins spectaculaire. Cet ensemble constitue une mosaïque paysagère dominée par les rochers de granite.

Cette proposition de site ne repose pas sur un site existant.

Il est exclusivement marin dans le sens où il ne comprend pas de partie de côte continentale.



Justification de la proposition de désignation

Situé au carrefour entre la Mer d'Iroise et le nord du Golfe de Gascogne, ce secteur est un lieu de passage important d'oiseaux pélagiques, mais aussi de stationnement.

Certaines espèces, comme le fou de bassan (notamment les juvéniles), sont présentes toute l'année sur cette zone qu'ils exploitent comme zone d'alimentation.



D'autres espèces comme le puffin des Baléares, le puffin des anglais ou l'océanite tempête ne sont présents qu'en période de migration, soit printanière, soit automnale. Enfin des espèces nordiques comme les plongeurs stationnent au large des côtes pendant la saison hivernale.

Les effectifs de présence de toutes ces espèces pélagiques restent à préciser, mais il s'agit là d'une zone de concentration identifiée de longue date.

Un autre intérêt réside sur la frange plus côtière de la proposition de ZPS. Cela concerne cette fois des espèces plus inféodées aux rivages telles que :

- Les sternes (sterne caugek notamment) les laridés (goéland marin, goéland argenté et mouette mélanocéphale) et le grand cormoran ; qui fréquentent ce littoral comme zone d'alimentation. Des colonies nicheuses de goélands sont répertoriées sur les Etocs et les roches de Saint Nonna accueillent d'importants reposoirs de grands cormorans.
- L'aigrette garzette, dont une population nicheuse sur la commune de Penmarc'h fréquente le rivage toute l'année
- Les limicoles, présents en migration ou hivernage et parmi lesquels on peut citer :
 - le bécasseau violet dont les effectifs (qui dépassent régulièrement les 100 individus) sont d'importance régionale,
 - le bécasseau variable (800 à 1000 individus),
 - le bécasseau sanderling variable (200 à 300 individus),
 - le pluvier argenté (environ 200 individus),
 - le chevalier gambette (100 à 150 individus),
 - l'huîtrier – pie (environ 400 individus),
 - le tournepierre (800 à 1000 individus),
 - le chevalier aboyeur (plus de 10 individus)



Bécasseau violet

Orientations de gestion pour une conservation durable du site

Un comité de pilotage mis en place par le Préfet maritime réunira l'ensemble des acteurs concernés par le site dont les organisations socio-professionnelles. Ce comité aura pour rôle de réaliser le document d'objectifs en définissant des préconisations de gestion nécessaires à la préservation durable des espèces animales et milieux marins d'intérêt communautaire concernés.

Afin d'accroître la pertinence de certaines mesures de gestion qui seront proposées, il sera nécessaire que les opérateurs des sites Natura 2000 de Penmarc'h, Glénan et Trévignon travaillent de concert puisque ces trois sites sont jointifs et qu'ils définissent la bonne échelle de travail par rapport au fonctionnement écologique de ce secteur très maritime.

La proposition de site permettra la mise en œuvre d'orientations de gestion appropriées par rapport aux enjeux de conservation tels que :

- Maintien et restauration des populations d'oiseaux en lien avec la préservation des habitats, de leur tranquillité et des ressources.
- Suivi des ressources, notamment dans la zone d'estran
- Suivi de la qualité des eaux par rapport aux activités anthropiques qui peuvent générer des pollutions diffuses, concentrées ou continues : cette politique de l'eau sera intégrée aux orientations du document d'objectifs mais reposera sur d'autres instruments réglementaires que Natura 2000.
- Développement de suivis scientifiques à une échelle pertinente, tant en termes d'espèces qu'en termes de relation espèces/habitats.
- Sensibilisation à une échelle élargie et ciblée de la richesse avifaunistique du territoire, des problématiques associées et des problèmes de dérangement et de partage de l'espace.
- Promotion d'activités d'information et de sensibilisation respectueuses et durables.
- Veille et interventions appropriées en cas de pollution par hydrocarbures.

Plus globalement, les projets pouvant avoir des effets directs ou indirects sur les habitats et espèces d'intérêt communautaires qui ont justifié la désignation du site Natura 2000, devront faire l'objet préalablement d'une évaluation de leurs incidences.

A travers cette proposition de périmètre, les différents usagers de la zone marine pourront faire converger leurs préoccupations pour une meilleure connaissance et protection des oiseaux marins. A cet égard, sans anticiper sur la phase de concertation, des pratiques et des usages respectueux des espèces et habitats marins pourront faire l'objet de contrats Natura 2000.

Ces orientations, envisagées dans un cadre plus large et à partir d'objectifs complémentaires (ressources halieutiques), en associant d'autres aires marines et d'autres acteurs pourraient également être déclinées à partir de la palette d'outils définie par la Loi du 14 avril 2006, à l'instar d'un parc naturel marin, outil de concertation et de gestion adapté à cette échelle de territoire.

Sources/Bibliographie :

Bargain B., Deliou N., 2004. *Inventaire cartographique et état de conservation des espèces de faune d'intérêt patrimonial sur le site Natura 2000 de l'archipel des Glénan*. Bretagne Vivante – SEPNB, 75 p.

Cadiou B. et al., 2004. *Oiseaux marins nicheurs de France métropolitaine (1960-2000)*. Editions Biotope, Mèze, 218 p.

Courtlet J.E. (coord.), 1998. *Quel avenir pour la façade atlantique? Réflexions à partager, pour agir mieux ensemble*, DATAR, Secrétariat général à la mer.

Le Nevé A. et al., 2004. *Sternes de Bretagne. Observatoire 2003*. Contrat Nature « oiseaux marins » 2003-2006. Bretagne Vivante – SEPNB / Conseil régional de Bretagne / Conseil général des Côtes d'Armor / Conseil général du Finistère. 69 p.

ZPS ROCHES DE PENMARC'H

Espèces présentes dans le périmètre de la ZPS			Espèces inscrites à l'annexe I de la directive oiseaux	Oiseaux pouvant justifier la désignation de ZPS marines en France	Statut de l'espèce
Code	Nom vernaculaire	Nom latin			
A026	Aigrette garzette	<i>Egretta garzetta</i>			
A144	Bécasseau sanderling	<i>Calidris alba</i>			
A149	Bécasseau variable	<i>Calidris alpina</i>			
A148	Bécasseau violet	<i>Calidris maritima</i>			Hivernant
A164	Chevalier aboyeur	<i>Tringa nebularia</i>			
A162	Chevalier gambette	<i>Tringa totanus</i>			
A016	Fou de bassan	<i>Morus bassanus</i>			Hivernant
A184	Goéland argenté	<i>Larus argentatus</i>			Nicheur
A187	Goéland marin	<i>Larus marinus</i>			Nicheur
A017	Grand cormoran	<i>Phalacrocorax carbo</i>			Hivernant
A137	Grand Gravelot	<i>Charadrius hiaticula</i>			Hivernant
A130	Huitrier-pie	<i>Haematopus ostralegus</i>			Nicheur
A176	Mouette mélanocéphale	<i>Larus melanocephalus</i>			Hivernant
A014	Océanite tempête	<i>Hydrobates pelagicus</i>			Hiv Migratrice
A002	Plongeon arctique	<i>Gavia arctica</i>			Hivernant
A003	Plongeon imbrin	<i>Gavia immer</i>			Hivernant
A141	Pluvier argenté	<i>Pluvialis squatarola</i>			Hivernant
A013	Puffin des Anglais	<i>Puffinus puffinus</i>			Hivernant
A384	Puffin des Baléares	<i>Puffinus mauretanicus</i>			Hivernant
A191	Sterne caugek	<i>Sterna sandvicensis</i>			Nicheur
A169	Tournepierre à collier	<i>Arenaria interpres</i>			Hivernant